



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Ours

Question écrite n° 1265

Texte de la question

Mme Chantal Robin-Rodrigo appelle l'attention de Mme la ministre de l'écologie et du développement durable sur les conséquences de la réintroduction de l'ours dans les Pyrénées. Protégé par la convention de Berne, l'animal a été réintroduit en 1993 sur la base d'un programme franco-espagnol. De nombreuses critiques ont vu le jour sur le projet, tant du point de vue scientifique que politique. On peut regretter que la charte de réintroduction de l'ours n'ait été signée que par quatre communes de la Haute-Garonne, que les populations locales n'aient pas été consultées préalablement, et que le projet scientifique n'ait pas été assez préparé et démontré. Aujourd'hui, le nombre d'ours dans le massif pyrénéen est estimé à huit individus. La préfecture de région Midi-Pyrénées a lancé en 1998 une consultation faisant apparaître que le niveau d'acceptation de l'ours auprès des populations locales n'était pas suffisant pour engager une nouvelle réintroduction. L'ours est devenu une source de difficultés supplémentaires pour l'élevage en montagne, et n'a fait que cristalliser des relations déjà difficiles entre prédateurs et pastoralisme. Si un important effort financier a été réalisé par le précédent gouvernement pour indemniser les dommages occasionnés par l'ours sur les troupeaux, il n'apporte pas une réponse adaptée au pastoralisme tel que pratiqué dans les vallées pyrénéennes, c'est-à-dire en totale liberté. Dans l'attente, il semble nécessaire que chaque prédateur puisse être localisé par le biais de colliers émetteurs et que les principaux intéressés (bergers, éleveurs) soient informés dès son approche afin que des mesures de protection puissent être prises. Elle lui demande donc quelles mesures elle compte prendre afin de concilier, à la fois, la conservation de l'ours brun et de ses habitats et le développement local durable qui constitue un enjeu économique pour les communes du massif pyrénéen.

Texte de la réponse

La ministre de l'écologie et du développement durable a pris connaissance, avec intérêt, de la question relative aux mesures visant à concilier, dans le massif pyrénéen, la conservation de l'ours brun et de ses habitats et le développement local durable. Les scientifiques considèrent que, sans renforcement, la seule population ursine française actuelle, située dans les Pyrénées, est vouée à l'extinction. Si la réintroduction de trois ours slovènes en 1996 et 1997 dans les Pyrénées centrales peut être considérée comme une opération globalement positive sur les plans technique et scientifique, la présence de l'ours et sa cohabitation avec l'homme soulèvent encore des difficultés et des inquiétudes, particulièrement de la part des éleveurs. La ministre tient donc à rappeler que l'enjeu est de maintenir la vitalité des activités traditionnelles liées aux territoires de montagne - au premier rang desquelles le pastoralisme, qui contribue favorablement à l'ouverture des milieux naturels - tout en respectant la biodiversité et en préservant des espaces d'une grande qualité écologique et d'une richesse patrimoniale remarquable, au plan national comme international. L'ambition de la ministre de l'écologie et du développement durable est de travailler dans la concertation approfondie et la transparence, en liaison étroite avec le ministre chargé de l'agriculture, afin de dégager des propositions constructives permettant de répondre à cet enjeu. Après concertation, des mesures d'accompagnement destinées principalement à renforcer le gardiennage ainsi qu'à mettre en place des systèmes de protection des troupeaux ont été définies. A ces mesures de protection directe s'ajoute la mise à la disposition des bergers de moyens de communication sur les estives (téléphones

portables notamment) et de portage par bât ou d'hélicoptage du matériel de première nécessité. Des financements pour la réalisation ou l'amélioration de cabanes pastorales sont également prévus. Les éleveurs et les bergers sont informés de la présence d'ours par les 150 agents de terrain du réseau ours brun, chargés d'assurer le suivi des animaux. Une enveloppe globale de 1 247 000 euros a été consacrée aux diverses mesures d'accompagnement et de compensation des dommages, au cours de l'année 2002. Les mesures développées de promotion du gardiennage des troupeaux sont en synergie avec celles préconisées par le plan pastoral élaboré à l'échelle du massif pyrénéen, en concertation avec les professionnels agricoles, pour une meilleure gestion pastorale et environnementale des estives. Des initiatives de développement durable local sont également soutenues comme la valorisation du broutard du pays de l'ours. La présence de l'ours a permis d'accentuer l'attention sur le pastoralisme. Une meilleure prise en compte du monde pastoral, un plus grand soutien à cette profession devrait permettre d'améliorer la situation de ce secteur d'activités ainsi que la cohabitation entre pastoralisme et ours.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1265

Rubrique : Animaux

Ministère interrogé : écologie

Ministère attributaire : écologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 août 2002, page 2778

Réponse publiée le : 31 mars 2003, page 2465